

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/01

OBJET : Budget primitif 2010 : Collèges publics et privés.

- Divers cantons.

**RÉSUMÉ** : Dans le cadre des compétences transférées, les propositions d'inscriptions de crédits suivantes sont destinées à permettre la mise en œuvre des politiques relevant des collèges publics et privés, y compris les programmes "Aides à la pédagogie" et "Aides à la scolarité des collégiens". Elles tiennent notamment compte des orientations retenues dans le cadre du Plan Educatif Départemental 2009-2014, le Collège du 21ème siècle.

Pour 2010, l'ensemble des propositions de ce rapport s'élève à 24,4 M€ pour le fonctionnement.

En investissement, la totalité des crédits proposés dans ce rapport s'élève en AP à 5,9 M€ et en CP à 10,6 M€. Si les crédits de fonctionnement 2010 sont sensiblement égaux à ceux de 2009 (à 83 000 € près), ceux d'investissement progressent de 660 000 € environ Cette hausse est due essentiellement à la poursuite de l'équipement TICE des collèges.

Ce rapport regroupe les dépenses et les recettes relatives à l'activité des collèges publics et privés : entretien et équipement des locaux, soutien aux actions éducatives, aides destinées aux familles des collégiens (aides à la scolarité et aide à la restauration scolaire).

**L'évolution des dépenses consacrées aux collèges publics et privés s'établit comme suit :**

Les dépenses de fonctionnement

Pour 2010, les propositions concernant le fonctionnement propre des **collèges publics** s'élèvent à 15,4 M€ contre 15,8 M€ en 2009. D'autres politiques s'inscrivent dans le cadre de l'action du Département en direction des établissements scolaires, notamment les **aides à la pédagogie** et les **aides à la scolarité des collégiens**. Ces deux actions s'élèvent respectivement à 0,62 M€ pour 2010 contre 0,32 M€ en 2009 et 4,36 M€ pour 2010 comme en 2009.

Enfin, de par la loi, le Département participe aux budgets des **collèges privés** à hauteur de 4,03 M€ en 2010 contre 4,02 M€ en 2009.

**Le total des dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés** est inférieur de 2,15 % par rapport à 2009 pour trois raisons :

- diminution de l'enveloppe participation au budget des collèges publics (-1,97 %) qui totalise 14,10 M€ de crédits inscrits contre 14,36 M€ en 2009. Dans un contexte budgétaire 2010 très contraint pour les Départements, il a été décidé par notre assemblée d'opérer une réfaction sur les fonds de réserve supérieur à 3 mois des collèges. C'est cette réfaction qui explique l'évolution de la dotation.

A noter que la subvention par élève est, quant à elle, en augmentation de 1,06% et que les prévisions pour subventions complémentaires sont identiques à celles inscrites au BP 2009 ;

- diminution de l'enveloppe du dispositif de recours à des associations intermédiaires compte tenu de la mise en place de la brigade de remplacement ATTEE : - 0,02 M€ pour passer à 0,28 M€ conformément aux réalisations prévisibles 2009.

- diminution de l'enveloppe budgétaire "Collèges publics - Restauration scolaire" qui correspond aux conventions de restauration, tout en intégrant le financement d'une action nouvelle nutritionnelle du programme "Collège du 21ème siècle.

Les dépenses d'investissement

Le Département finance également les équipements en direction des collèges publics (achats de matériels divers, TICE,...) et aide les collèges privés dans leurs dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement des **collèges publics** (hors Aides à la pédagogie, sous forme de dotations et/ou de subventions) représentent 3,2 M€ de propositions d'inscriptions de crédits de paiement en 2010 dont 1,9 M€ concernant les ouvertures d'AP nouvelles. Au BP 2009, 3,37 M€ de CP avaient été ouverts dont 2,1 M€ concernant les ouvertures d'AP nouvelles.

Les propositions de crédits de paiement 2010 du programme "**aides à la pédagogie**" augmentent par rapport à 2009 passant de 6,3 M€ à 7,2 M€. Les AP nouvelles s'élèvent quant à elles à 3,2 M€ en 2010 contre 5,3 M€ au BP 2009.

Cette hausse importante des crédits de paiement est due notamment à la continuité des plans E.TIC I et E.TIC II et au décalage dans le temps de la mise en œuvre de leurs réalisations.

Enfin, la participation du Département aux dépenses d'investissement des **collèges privés** varie en fonction du nombre et de l'importance des dossiers de demandes de subventions envoyés chaque année par les collèges privés. Les propositions de CP 2010 s'élèvent à 0,18 M€ contre 0,28 M€ en 2009 au vu des échéanciers de demandes de versement des établissements en 2009 (AP reconduite à 0,2 M€).

#### **Les recettes dédiées aux collèges évoluent de la façon suivante :**

Au BP 2009, les recettes inscrites au budget du Département représentaient respectivement 3,7 M€ en fonctionnement et 0,16 M€ en investissement.

Je vous propose d'inscrire en 2010 un montant de 3,80 M€ en fonctionnement et 0,13 M€ en investissement.

Les recettes de fonctionnement recouvrent la participation des familles au titre des personnels de restauration pour 3,5 M€ (autorisation d'augmentation des tarifs pour 2010 de 2,5%), le remboursement de sinistres dans les collèges publics pour 0,2 M€, le remboursement d'intérêts sur les emprunts contractés pour les collèges privés pour 0,08 M€

La participation de l'Etat pour les conventions de restauration, la compensation du forfait externat pour les "TOS" des collèges privés ainsi que les produits des assurances sont pris en compte dans le rapport budgétaire global.

Les propositions d'inscriptions ou de réajustement de crédits qui font l'objet du présent rapport sont destinées à permettre la mise en œuvre des politiques relevant des programmes collèges publics et privés :

- Autres dépenses des collèges publics et participations aux budgets des collèges publics (A),
- Equipements des collèges publics (B),
- Collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé (C),
- Aides à la pédagogie (D),
- et enfin Aides à la scolarité des collégiens (E).

## **A/ PROGRAMME "COLLEGES PUBLICS"**

### **I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010  
"AUTRES DÉPENSES DES COLLÈGES PUBLICS".

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Assurances pour les sinistres des collègues	600 000
Autres dépenses pour les collègues publics	200 000
Collèges publics Associations intermédiaires	275 000
Equipement de la brigade ATTEE	13 000
Frais de fonctionnement des véhicules des collègues	26 400
Locations de logements pour les collègues	27 000
Sinistres des véhicules des collègues	3 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>1 144 400</b>

✓ Opération "**assurances pour les sinistres des collègues**" : 600 000 €

Cette opération d'un montant de 600 000 €, équivalente au montant des crédits ouverts au BP 2009, concerne les réparations immobilières relevant des dépenses de fonctionnement, le remplacement de petits matériels et produits alimentaires en cas de sinistres dans les collèges.

Cette somme est décomposée comme suit :

- entretien et réparation des bâtiments.....	589 000 €
- fourniture de petits équipements.....	8 000 €
- produits alimentaires .....	3 000 €

✓ Opération "**autres dépenses pour les collègues publics**" : 200 000 €

Pour l'exercice 2010, ce poste de dépenses est en hausse de 37 000 € par rapport au budget 2009.

Cette opération a pour vocation la prise en charge des frais relatifs aux prestations de déménagements nécessaires dans le cadre des opérations de réhabilitations ou de travaux d'envergure menés par la DABC pour les collègues publics du Département. Il s'agit de prestations de transfert de biens (matériels et mobiliers) et de mise en bennes (papier, bois, acier, déchets d'équipements électriques et électroniques).

✓ Opération "**contrat insertion pour la brigade ATTEE**" : 275 000 €

Cette opération "contrat insertion brigade ATTEE", initialement créée en décision modificative n°2 de l'exercice 2007 pour un montant de 20 000 €, a été reconduite en 2008 et 2009 à hauteur (total des crédits votés) de respectivement 250 000 € et 275 000 €. En raison de la pertinence de la réponse aux besoins des collègues, je vous propose de maintenir l'inscription 2010 à 275 000 €.

✓ Opération "**équipement de la brigade ATTEE**" : 13 000 €

La brigade de remplacement ATTEE doit être équipée de vêtements de travail. Afin de renouveler les dotations de base, je vous propose d'allouer une enveloppe de 13 000 € au titre de 2010 comme cela a été le cas en 2009.

✓ Opération « **frais de fonctionnement des véhicules des collègues** » : 26 400 €

Pour l'exercice 2010, je vous propose d'inscrire 26 400 € pour cette opération : cela correspond à la couverture des primes d'assurances des 125 véhicules affectés aux collègues et à l'acquisition des cartes grises des nouveaux véhicules qui sont prévus pour les collègues, l'augmentation est due à l'achat de cartes grises supplémentaires (7 au lieu de 5 en 2009).

✓ Opération "**locations de logements pour les collègues**" : 27 000 €

Cette opération, estimée à 27 000 €, est destinée à couvrir l'ensemble des loyers et charges dus par le Département pour le logement des personnels de collègues en l'absence de logement de fonction (cas des collègues de Brou-sur-Chantereine et Lelorgne de Savigny à Provins) ou pour un hébergement le temps de travaux (Lognes).

✓ Opération « **sinistres des véhicules des collèges** » : 3 000 €

Cette opération concerne les dépenses de réparations des véhicules de plus de 5 ans et la franchise, prise en charge par le Département dans le cas de sinistres dont les agents du Département sont responsables.

Je vous propose de prévoir un crédit prévisionnel de 3 000 €.

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 1 144 400 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2010 "autres dépenses des collèges publics".**

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010  
"COLLÈGES PUBLICS – RESTAURATION SCOLAIRE".

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Autres dépenses liées à la restauration scolaire	4 000
Action nutritionnelle – Collège du 21ème siècle	45 000
Transfert de convention restauration Etat	85 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>134 000</b>

✓ Opération "**autres dépenses liées à la restauration scolaire**" : 4 000 €

Cette opération créée en 2008 a été reconduite en 2010. Elle permet, dans le cadre des réhabilitations de demi-pensions, la récupération et le transfert, entre établissements, de gros matériel de cuisine, encore utilisable.

✓ Opération "**action nutritionnelle – Collège du 21ème siècle**" : 45 000 €

Dans le cadre de la démarche "collège du 21ème siècle" (action 12 développer une politique nutritionnelle) le Département a souhaité mettre en place des actions visant :

- à améliorer la qualité nutritionnelle des repas (menu équilibré, animation.)
- à améliorer la qualité intrinsèque des produits servis
- faire découvrir aux enfants d'autres habitudes alimentaires.

Cette action sera proposée à l'ensemble des 125 collèges et des 63 000 collégiens.

✓ Opération "**transfert de convention restauration Etat**" : 85 000 €

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux Départements la responsabilité de la restauration des collégiens. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'Etat ne délègue plus de crédits aux collèges de Seine-et-Marne dont le service de restauration était assuré par une collectivité locale.

C'est pourquoi le Département doit verser des subventions au collège "Arche Guédon" de Torcy. Pour mémoire en 2009, la subvention versée était de 170 000 €, montant compensé par une fraction de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Cette opération est réduite de moitié en raison de la reprise en gestion directe, du service de restauration du collège « Fernand Gregh » de Champagne-sur-Seine par le Département à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Je vous propose d'inscrire pour 2010 un crédit de 85 000 € pour cette opération.

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 134 000 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2010 "Collèges publics restauration scolaire »".**

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010  
"PARTICIPATION AUX BUDGETS DES COLLEGES PUBLICS"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en €</b>
Participation aux budgets des collèges publics	13 880 000
Participation aux budgets des collèges publics liée à la restauration scolaire	13 000
Nettoyage des vitres	162 000
Participation pour le collège de Puiseaux	18 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>14 073 000</b>

✓ Opération « **participation aux budgets des collèges publics** » : 13 880 000 €

Au cours de sa séance du 23 octobre 2009, notre Assemblée a déjà réparti entre les 125 collèges que compte le département les subventions prévisionnelles de fonctionnement représentant un total de 13 346 175 €, soit une progression de 1.47 %. Il a été proposé que les établissements publics locaux d'enseignement qui disposaient, au dernier compte financier reçu, de fonds de réserve importants (supérieurs à trois mois de charges nettes du service général) participent à l'effort budgétaire auquel est contraint le Département. Cette réfaction leur a été appliquée, au regard du ratio de bonne gestion conforme aux usages de la profession pour la partie excédentaire, sur le montant de la subvention prévisionnelle de fonctionnement tout en instaurant un dialogue de gestion appropriée à ce principe.

Des subventions complémentaires devront être attribuées en cours d'année afin de tenir compte notamment des effectifs réels retenus dans les résultats de l'enquête dite "lourde" de l'Inspection Académique.

Depuis 2008, il est, en outre, prévu de contenir, à hauteur de 500 000 € chaque année une enveloppe complémentaire permettant de faire face aux demandes exceptionnelles de subventions en cours d'année, et aux situations particulières, notamment en matière de viabilisation et d'entretien ou de dépenses à caractère exceptionnel. En parallèle un guide de bonnes pratiques des dépenses énergétiques sera envoyé aux établissements ainsi qu'une note d'orientation sur le suivi régulier des différentes consommations de fluides.

La politique de dialogue de gestion instaurée avec chaque collège tout au long de l'année 2010, quelle que soit sa situation, devrait permettre d'ajuster au plus près les demandes de chacun d'eux, d'étudier ensemble leur gestion en présence de l'agent comptable de chaque EPLE.

✓ Opération « **participation aux budgets des collèges publics liée à la restauration scolaire** » :

Il est proposé d'inscrire une opération "participation au budget des collèges publics liée à la restauration scolaire", afin de participer notamment aux frais supportés par les collèges publics dans les cas de rénovation ou d'accueils d'apprentis en restauration.

✓ Opération "**nettoyage des vitres**" : 162 000 €

Notre Assemblée a décidé d'allouer une subvention d'un montant maximal de 2 000 € par collège pour le nettoyage des vitres inaccessibles (hall d'entrée, mezzanine, vantaux vitrés fixes,...). sur demande des établissements. En 2009 81 collèges en ont bénéficié.

Je vous propose d'inscrire un crédit de 162 000 € pour cette opération.

✓ Opération "**participation pour le collège de Puiseaux**" : 18 000 €

La participation du Département de Seine-et-Marne est demandée pour le collège de Puiseaux par le Département du Loiret comme le prévoit l'article L213-8 du code de l'Education. Cette participation est accordée aux Départements dont certains établissements accueillent plus de 10 % d'élèves seine-et-marnais.

L'affectation définitive du montant réel dû par le Département de Seine-et-Marne se fera au vu de l'état des effectifs concernés et d'une convention qui nous sera proposée par ce Département en cours d'année. Je propose d'inscrire 18 000 € sur cette opération sous réserve de la mise en application de la nouvelle sectorisation votée au CDEN du 7 décembre 2009.

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 14 084 000 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2010 "participation aux budgets des collèges publics".**

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Assurances pour le remboursement des sinistres des collèges	200 000
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>200 000</b>

Cette opération concerne les recettes d'assurances prévues au titre de l'année 2010 pour les sinistres dans les collèges, soit, 200 000 €.

### III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### III – 1. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010 "COLLEGES PUBLICS"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en €</b>	<b>CP 2010 en €</b>
Subvention pour l'équipement des collèges	360 000	360 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>360 000</b>	<b>360 000</b>

✓ Opération "**subvention pour l'équipement des collèges publics**" : 360 000 € en AP et 360 000 € de CP 2010

Cette opération permettra d'allouer une subvention forfaitaire de 2 000 € à chaque collège éligible à l'opération "complément et renouvellement" (soit ceux n'ayant pas une enveloppe de premier équipement en cours, ou clôturée depuis moins de trois ans). Elle permet aux collèges publics de prendre directement en charge des achats dont la valeur unitaire est faible et qui ne peuvent pas être intégrés dans le cadre d'un marché public départemental.

Dans le cadre de l'opération "complément et renouvellement", la subvention forfaitaire d'équipement de 2 000 € peut, à la demande expresse du collègue, être incluse à la dotation à laquelle il peut prétendre.

Cette opération permet également d'allouer une subvention d'équipement, d'un montant maximum de 30 000 €, aux établissements bénéficiant d'une enveloppe de premier équipement.

### III – 2. RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Subvention pour l'équipement des collèges publics	2009	390 000	60 000
<b>Total des CP 2010</b>			<b>60 000</b>

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 420 000 € pour les dépenses d'investissement du programme « collèges publics ».**

## **B/ PROGRAMME " EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS"**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les crédits proposés en 2010 pour l'équipement des collèges sur l'autorisation de programme 2010 sont de 1 589 500 € contre 1 785 500 € sur l'autorisation de programme 2009, au BP 2009.

#### 1 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010 "EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
------------------------	-----------------------------	--------------

Premier équipement des collèges	310 000	120 000
Gros matériel de cuisine	1 000 000	630 000
Collège du 21ème siècle – opération casiers	100 000	100 000
Complément et renouvellement de l'équipement	714 000	714 000
Assurances pour les sinistres mobiliers des collèges	25 500	25 500
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>2 149 5000</b>	<b>1 589 500</b>

✓ Opération "**premier équipement des collèges**" : 310 000 € en AP et 120 000 € de CP 2010

Cette AP attribuée aux collèges en réhabilitation-extension une enveloppe permettant de faire face aux premières dépenses consécutives au démarrage des travaux : au collège Paul Langevin à Mitry-Mory et au collège Gérard Philipe à Villeparisis. Cette opération est de caractère pluri-annuelle.

✓ Opération "**gros matériel de cuisine**" : 1 000 000 € en AP et 630 000 € de CP 2010.

Le stock de demandes en cours de gros matériel de cuisine avoisine 1,1 M€. L'audit en conseil et sécurité alimentaire en fin de réalisation ne manque pas de faire état de nécessaires travaux et d'acquisitions de nouveaux équipements conformes. Ainsi, l'AP 2010 est proposée à 1 M€.

En 2009, le Département a dépensé, à ce jour, 739 197,87 € (toutes autorisations de programme confondues) pour assurer le remplacement de nombreux gros équipements de cuisine (lave-vaisselle, appareils de cuisson, armoires de froid, selfs) dans 28 collèges.

✓ Opération "**Collège du 21ème siècle – opération casiers**" : 100 000 € d'AP et de CP 2010.

100 000 € de CP 2010 sont réservés à l'acquisition de casiers dans le cadre de l'opération pluriannuelle qui a démarré en 2009. Pour répondre à ces nouvelles commandes spécifiques, un marché a été notifié en septembre 2009.

✓ Opération "**complément et renouvellement d'équipement**" : 714 000 € d'AP et de CP 2010.

Chaque année, le Département met en place une procédure de "complément et renouvellement". Il s'agit d'une dotation permettant aux établissements de compléter ou renouveler leur matériel et mobilier. Cette procédure ne concerne pas les établissements bénéficiant d'une dotation de premier équipement en cours ou clôturée depuis moins de trois ans.

La dotation de "complément et renouvellement d'équipement" du Département par collège s'élève à 4 100 €. Ensuite elle est portée à 7 200 € tous les trois ans. Une subvention de 2 000 € est également attribuée, et peut, à la demande expresse du collège, être incluse dans sa dotation, portant ainsi son montant à 6 100 € puis à (9 200 € tous les trois ans).

De plus, au titre de l'opération "complément et renouvellement", des crédits sont réservés au titre des opérations ponctuelles et affectés en fonction du reliquat disponible après la campagne de complément et renouvellement. Les opérations ponctuelles sont destinées à faire face aux besoins imprévisibles et urgents en équipements, en matériels ou mobiliers ou à des situations spécifiques.

✓ Opération «**assurances pour les sinistres mobiliers des collèges**» : 25 500 € d'AP et de CP 2010.

Le montant de cette opération, soit **25 500 €**, identique à celui de 2009, correspond à l'évaluation des dépenses de remplacement de matériels et mobiliers à la suite de sinistres dans les collèges.

## 2 - RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Premier équipement des collèges	2007	570 910,70	110 000,00
Premier équipement des collèges	2008	464 717,27	182 000,00
Premier équipement des collèges	2009	743 000,00	318 000,00
Rénovation des SEGPA	2005	323 790,00	19 854,80
Gros matériel de Cuisine	2009	1 000 000,00	370 000,00
Complément renouvellement	2009	810 000,00	180 000,00
<b>Total des CP 2010</b>			<b>1 179 854,80</b>

Outre les crédits de paiement des opérations dont la création est proposée à ce budget, il convient d'inscrire des crédits de paiement pour les opérations de premier équipement ouvertes depuis 2007, à savoir : collège Le Vieux Chêne à Chessy (extension), collège Mon Plaisir à Crécy-la-Chapelle – extension demi-pension), collège Camille Saint Saens à Lizy sur Ourcq (réhabilitation), collège Jacqueline de Romilly à Magny le Hongre (ouverture), collège Paul Langevin à Mitry Mory (SEGPA), collège Paul Eluard à Montereau (SEGPA + réhabilitation), collège Jules Verne à Provins (SEGPA), collège André Malreaux à Montereau (réhabilitation), collège Parc Frot à Meaux (reconstruction sur site).

Concernant les SEGPA, il convient de noter que l'opération 2005 permettra de financer les rénovations des SEGPA suivantes : collège La Vallée à Avon, collège Fernand Gregh à Champagne sur Seine, collège Les Glacis à La Ferté sous Jouarre, collège Anceau de Garlande à Roissy en Brie ; les travaux débutant en 2010.

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 2 769 354,80 € pour les dépenses d'investissement du programme « équipement des collèges publics » contre 2 996 356,50 € en 2009.**

## C/ PROGRAMME "COLLEGES PRIVES ET ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ"

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées concernent à la fois des collèges relevant du secteur privé sous contrat avec l'Etat et des établissements spécialisés reconnus comme annexes pédagogiques de lycées publics.

### I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010 "COLLEGES PRIVES ET ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Forfait externat des collèges privés pour la part consacrée aux Techniciens Ouvriers et de Service (TOS)	1 922 075
Participation aux budgets des collèges privés et des annexes pédagogiques	2 110 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>4 032 075</b>

✓ Opération "**Forfait externat des collèges privés pour la part consacrée aux Techniciens Ouvriers et de Service (TOS)**" : 1 922 075 €

L'article 82 paragraphe XI de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Départements la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des Techniciens Ouvriers et de Service (TOS) affectés à l'externat des élèves des collèges d'enseignement privé sous contrat d'association. Ce transfert est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le montant du forfait d'externat était établi depuis cette date après enquête au plan national à partir des rémunérations versées aux personnels non enseignants désignés aux articles L 213-2-1 du code de l'éducation (équivalents aux personnels ATTEE des collèges publics hors personnels de restauration) et était calculé sur la base des dépenses correspondantes de rémunération afférentes à l'externat des collèges. Les taux applicables en fonction des effectifs et des particularités (SEGPA, ...) étaient définis par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Le barème administré par l'Etat n'est plus applicable réglementairement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il incombe désormais au Département de déterminer le mode de calcul de la contribution à verser à ce titre aux 19 collèges privés du Département. Pour 2010, je vous propose de reprendre les taux tels que définis dans l'arrêté du 13 mars 2008 du Ministère de l'Education nationale en y appliquant une évolution fonction de la progression du point d'indice depuis lors.

La compensation des charges transférées a été évaluée et calculée à partir de la moyenne actualisée des dépenses consacrées par l'Etat au cours des trois dernières années précédant ce transfert. Le montant de ce transfert s'élève à 1 922 075 € pour le Département de Seine-et-Marne. La recette correspondante sera inscrite au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA.) et figure sur le rapport budgétaire global.

Je vous propose d'inscrire en 2010 pour cette opération le montant du transfert de l'Etat soit 1 922 075 €.

✓ Opération "**participation aux budgets des collèges privés et des annexes pédagogiques**" : 2 110 000 €

Conformément à l'article L151-3 du Code de l'Education, le Département a en charge le fonctionnement matériel des classes de collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat sur la base du coût accordé par collégien relevant de l'enseignement public, soit 219,24 € au titre de l'année 2009. Ce forfait d'externat "part matériel" figure dans les dépenses départementales depuis la première loi de décentralisation du 22 juillet 1983.

Pour tenir compte des effectifs en hausse dans les collèges privés, je vous propose d'inscrire un crédit de 2 110 000 € en hausse de 0,7 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2009.

Par ailleurs, la fondation Poidatz de Saint-Fargeau-Ponthierry, l'Institut Médico-Professionnel (IMPRO) de Villepatour à Presles-en-Brie, le Centre médical pédagogique pour adolescents de Neufmoutiers-en-Brie et le centre du Jard à Voisenon accueillent des collégiens dont l'état de santé requiert des soins ou une prise en charge spécifiques qui ne leur permettent pas de suivre leur scolarité dans un des collèges publics ou privés du Département. Chacun de ces établissements est rattaché pédagogiquement à un lycée public. C'est pourquoi, notre Assemblée a décidé de les faire bénéficier de la participation départementale apportée pour tout collégien externe de l'enseignement public ou privé.

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 4 032 075 € pour les dépenses de fonctionnement du programme "collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé ».**

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010 "REMBOURSEMENTS INTERETS – COLLEGES PRIVÉS"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Remboursement par les collèges des intérêts (avances)	75 669
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>75 669</b>

Cette opération correspond au remboursement des intérêts des avances octroyées aux collèges privés au cours des exercices budgétaires de 1991 à 1997, en vue de la réalisation d'importants programmes de mise en sécurité, de rénovation et d'extension de leurs locaux. En 2010 ces remboursements concernent trois avances pour un montant de 75 669 €.

Les recettes en capital sont présentées dans le présent rapport du titre IV - Recettes d'investissement.

### III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### III – 1. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010 "COLLEGES PRIVES ET ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Subvention d'investissement aux collèges privés	200 000	100 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>200 000</b>	<b>100 000</b>

Les aléas en matière de travaux ont pour conséquence de décaler systématiquement la consommation effective des crédits de subvention. C'est pourquoi je vous propose que les dossiers concernant des travaux d'entretien de faible montant continuent à être subventionnés après leur réalisation sur présentation de factures.

Conformément à l'article L151-4 du Code de l'éducation, les dépenses liées à des travaux dans un établissement d'enseignement privé du second degré peuvent être subventionnées à hauteur maximale de 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Par ailleurs, le montant des subventions que le Conseil Général octroie est plafonné à 10% du montant TTC des travaux engagés.

Je vous propose donc la création d'une autorisation de programme de 200 000 € avec des crédits de paiement de 100 000 € en 2010.

#### III – 2. RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Subvention pour les travaux des collèges privés	2009	200 000	80 000

<b>Total des CP 2010</b>	<b>80 000</b>
--------------------------	---------------

Les crédits de paiement inscrits au titre de 2009 concernaient les travaux du collège Saint-Aspais à Fontainebleau. Les travaux sur cet établissement n'étant pas entièrement terminés, l'établissement bénéficiera donc de la participation du Département en 2010. Le dossier a été présenté et a reçu un avis favorable du CIEN du 2 décembre 2009.

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 180 000 € pour les dépenses d'investissement du programme "collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé".**

#### **IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

##### **OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010 "COLLEGES PRIVÉS"**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en €</b>	<b>CP 2010 en €</b>
Remboursement par les collèges du capital (avances)	131 451	131 451
<b>Total de l'AP de recettes 2010</b>	<b>131 451</b>	<b>131 451</b>

Cette opération, d'un montant de 131 451 €, contre 155 288 € en 2009, correspond au remboursement, pour l'exercice 2010, de la part capital des avances qui ont été octroyées aux collèges privés et dont le remboursement des intérêts fait l'objet dans le présent rapport du titre "Recettes de fonctionnement"

#### **D/ PROGRAMME "AIDES A LA PEDAGOGIE"**

J'ai souhaité qu'à côté des compétences obligatoires que nous exerçons au bénéfice des collèges, le Département s'attache à mener de nouvelles actions d'aide à la pédagogie en direction des collégiens. Je vous propose de reconduire, en 2010, les dispositifs d'aides aux projets pédagogiques innovants créés en 2005 et de les compléter par de nouvelles actions destinées à l'accompagnement des collégiens en difficulté notamment par "l'aide à la réussite scolaire" et par le renforcement de la participation à "Ecole Ouverte".

Par ailleurs, afin d'assurer l'égalité des chances entre les jeunes Seine-et-Marnais, en 2006 je vous ai proposé de mettre en œuvre un plan d'Equipement pour les Techniques d'Information dans les Collèges (E.TIC). Le plan E.TIC I prendra fin en décembre 2010. Celui-ci sera complété dans le cadre de la démarche "Collège du 21ème siècle" (E.TIC 2) afin de maintenir un équipement récent et adapté dans chaque établissement, de contribuer à favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques, et de favoriser l'innovation pédagogique.

## I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010 "AIDES A LA PEDAGOGIE"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Projets pédagogiques innovants	170 000
Aides à la réussite scolaire	35 000
Prix pour concours des collèges	1 500
Contribution du Département pour le fonctionnement du C.D.D.P.	70 000
Collège du 21ème siècle – Assistance expérimentation	150 000
Collège du 21ème siècle – Plateforme interactive	189 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>615 500</b>

En 2009, le montant total des crédits inscrits s'est élevé à 321 500 €, je vous propose d'inscrire pour 2010 des crédits à hauteur de 615 500 €.

✓ Opération "**Projets pédagogiques innovants**" : 170 000 €

Le dispositif des Projets Pédagogiques Innovants initié en 2005 rencontre un succès constant (199 projets soutenus en 2009). Les évolutions mises en place en même temps que le Projet Educatif Départemental, « Collège du 21ème siècle », avec notamment la notion de projets d'envergure et l'ouverture du dispositif aux SEGPA devraient confirmer ce succès en 2010.

✓ Opération "**Aides à la réussite scolaire**" : 35 000 €

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 35 000 € pour soutenir les actions d'aides à la réussite scolaire. Cette opération inclut le soutien financier aux collèges inscrits dans le dispositif de l'Education Nationale, "Ecole Ouverte" et diverses actions de soutien aux actions de réussite scolaire.

✓ Opération "**Prix pour concours**" : 1 500 €

Chaque année le Conseil général organise des manifestations afin de récompenser des lauréats ou des collèges qui ont participé avec succès à des prix ou des challenges. Pour cette opération je vous propose d'inscrire un crédit de 1 500 €. Le Département, dans un contexte budgétaire contraint, recentrant ses interventions sur le public des collégiens, aucun crédit n'est plus réservé pour les lauréats du concours général des lycées.

✓ Opération "**Contribution du Département au fonctionnement du CDDP**" : 70 000 €

Une nouvelle convention-cadre doit être établie entre le CRDP et le Département sur les actions possibles sur la période 2010-2011. Elle tient compte de l'arrêt de la mission « 2000 micros »

en 2009 et du déménagement du CDDP, en février 2010, dans les nouveaux locaux du collège Frédéric Chopin à Melun.

✓ Opération "**Collège du 21ème siècle mise en place d'une plate forme interactive d'accompagnement à la scolarité**" : 189 000 €

Cette nouvelle opération comprend l'adhésion de l'ensemble des collèges et de leurs professeurs à une plate forme interactive d'accompagnement scolaire, des expériences similaires existent dans quelques collèges seine et marnais. Elle correspond à l'orientation I visant à « favoriser la réussite scolaire, personnelle et professionnelle des enfants » du collège du 21ème siècle.

✓ Opération "**Collège du 21ème siècle Assistance expérimentation**" : 150 000 €

Cette opération comprend la connexion internet sous forme de dotations aux établissements (50 000 €), les frais d'hébergement pour l'ENT (20 000 €) et la maintenance informatique (80 000 €).

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève ainsi à 615 500 € pour les dépenses de fonctionnement.**

## II – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### III-1. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010 "AIDES A LA PEDAGOGIE "

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en €</b>	<b>CP 2010 en €</b>
TICE Collège du 21ème siècle – Equipement nouvelles technologies éducatives -	3 200 000	3 200 000
Equipement du CDDP	7 600	7 600
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>3 207 600</b>	<b>3 207 600</b>

✓ Opération "**TICE Collège du 21ème siècle – Equipement nouvelles technologies éducatives**" : 3,2 M € en AP et 3,2 M € de CP 2010.

Cette nouvelle opération doit permettre d'équiper les 125 collèges en matière de nouvelles technologies d'enseignement, en procédant à des dépenses de câblage à hauteur de 1 000 000 €, et d'équiper les établissements en matériel nécessaire autour de cinq salles banalisées équipées par collège. Des frais d'études à hauteur de 1 200 000 € sont également prévus. Cette action

s'inscrit dans la dynamique du schéma numérique des collèges dont les conclusions nous seront apportées à la fin 2010.

✓ Opération "**Equipement CDDP**" : 7 600 €

Un montant d'investissement de 7 600€ est prévu en 2010 identique aux années précédentes.

### III-2. RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
<b>Opérations antérieures au Collège du 21<sup>ème</sup> siècle</b>			
T.I.C.E. et informatisation des collèges (E.TIC I)	2006	5 500 000	1 157 189,49
1 <sup>er</sup> équipement TICE du collège de Chessy	2007	170 000	51 805,00
1 <sup>er</sup> équipement TICE du collège de Magny	2008	60 000	50 000,00
Expérimentation et développement de logiciels pour les collèges	2008	350 000	150 000,00
1 <sup>er</sup> équipement T.I.C.E. SEGPA	2009	420 000	270 000,00
<b>Opérations Collège du 21<sup>ème</sup> siècle</b>			
Subvention Collège du 21 <sup>ème</sup> siècle	2009	1 810 000	1 169 900,00
TICE Collège du 21 <sup>ème</sup> siècle	2009	4 479 000	1 188 431,02
Equipement C.D.D.P.	2009	15 200	10 000
<b>Total des CP 2010</b>			<b>4 047 325,51</b>

**Concernant les opérations antérieures à la mise en œuvre du « Collège du 21<sup>ème</sup> siècle »,**

Les 1 157 184,49 € de crédits de paiement inscrits en faveur de l'opération "**TICE et Informatisation des collèges (Plan E.TIC I)**" correspondent à la dernière année d'application de ce Plan initié en 2005 dont l'objectif est de doter l'ensemble des collèges publics de l'équivalent d'un ordinateur de moins de 5 ans pour 10 élèves en 2010 ;

Les crédits de paiement ouverts en faveur des opérations "**1<sup>er</sup> équipement TICE**" des collèges de Chessy et de Magny Le Hongre respectivement à hauteur de 51 805 € et de 50 000 € correspondent à l'achèvement de l'équipement informatique de ces collèges.

Les crédits de paiement de l'opération "**Expérimentation et développement de logiciels**" de 150 000 € de crédits de paiement, sont destinés à favoriser l'émergence de nouvelles techniques pour l'éducation et le développement de logiciels libres (kits Tangara, logiciels d'ExAO...) qui pourront être ensuite diffusés dans l'ensemble des collèges afin de développer de nouvelles pratiques pédagogiques.

Les crédits de paiement de l'opération "**TICE SEGPA**" de 270 000 €, permettront de poursuivre l'équipement des SEGPA en banques d'ordinateurs portables. Ce matériel, grâce à sa mobilité, peut être ainsi mutualisé pour les enseignements à la fois généraux et professionnels. Il permet de pratiquer des pédagogies personnalisées et actives particulièrement bénéfiques pour les élèves de ces sections.

**Dans le cadre du projet éducatif départemental « Collège du 21<sup>ème</sup> siècle » :**

Les crédits de paiement de l'opération "**subvention collège du 21ème siècle**" 1 169 000 € " se divisent en 2 actions distinctes :

- à hauteur de 1 149 000 €, il s'agit de verser à Sem@for77 le solde de la subvention destinée à permettre le raccordement de l'ensemble des collèges (sauf pour certains établissements pour lesquels la procédure de subventionnement n'est juridiquement pas possible compte tenu du montant des travaux qui seront donc réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale) ;

- à hauteur 20 000 € de subvention pour les 10 collèges pilotes de l'opération collège du 21ème siècle afin de compléter leurs dotations numériques par des matériels qui ne seraient pas pris en charge par le Département.

Les 1 188 431,02 € de crédits de paiement de l'opération "**TICE collège du 21ème siècle**" se ventilent de la façon suivante :

- 175 000 € pour la rémunération du bureau d'études qui assiste le Département dans la réalisation de son schéma directeur numérique des collèges;

- 130 000 € pour le développement du socle de L'Espace Numérique de Travail (ENT) à partir des solutions Cartable en Ligne du Rectorat de Créteil et du socle ENT que la Région a réalisé pour ses lycées, toutes deux selon le modèle du logiciel libre ;

- 100 000 € pour l'achèvement de l'équipement numérique des 10 collèges pilotes ;

- et pour les travaux de raccordement sous maîtrise d'ouvrage départementale au réseau Sem@for 77 des collèges "H Dunant" de Meaux et le "Vieux Chêne" de Chessy et pour l'achèvement des adductions par fibre optique pour l'ensemble des collèges. L'adduction correspond à la section privative de la fibre optique qui va de la boîte de raccordement du délégataire située à la limite du domaine public et du terrain d'assiette de l'établissement au répartiteur général informatique implanté dans le bâtiment du collège.

**Le montant total des crédits de paiement de cette opération "TICE et informatisation collèges publics" s'élève à 7 237 325,51 €.**

Les 10 000 € de crédits de paiement de l'opération "**Equipement du CDDP**" correspondent à une partie de la dotation en matériel et mobilier affectée, en 2009, au CDDP qui n'a pu être engagée sur cet exercice en raison du report du déménagement du centre dans ses futurs locaux du collège Frédéric Chopin de Melun.

**Le montant total des crédits de paiement du programme "Aides à la pédagogie" s'élève à 7 254 925,51 €.**

## **E/ PROGRAMME "AIDES A LA SCOLARITE DES COLLEGIENS"**

Ce programme regroupe :

- les aides à la scolarité et les aides à la restauration scolaire pour 4 100 000 €,
- les bourses au mérite pour 260 000 €,

- la recette des participations des familles à la restauration d'un montant de 3 500 000 €.

## I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 "AIDES A LA SCOLARITE DES COLLEGIENS"

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Aides à la restauration scolaire	2 650 000
Aides à la scolarité	1 450 000
Bourses au mérite	260 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>4 360 000</b>

✓ Opération "**aides à la restauration scolaire**" : 2 650 000 €

Au budget 2009, l'Assemblée départementale avait inscrit un crédit de 2 650 000 € pour cette opération.

Les dispositions en faveur de la restauration scolaire sont maintenant bien connues des familles seine-et-marnaises. Par conséquent, le nombre d'élèves qui bénéficient de cette aide est en progression constante : il approche les 10 000 bénéficiaires. Pour mémoire, en 2005 ils étaient 5 820, 8 570 en 2006, 9442 en 2007, 9 602 en 2008, 9 805 en 2009.

Cette augmentation des bénéficiaires correspond également à une augmentation des demi-pensionnaires (46 429 demi-pensionnaires en 2005, 47 108 en 2006, 47 739 en 2007 et 49 083 pour l'année scolaire 2007/2008, 50 536 en 2008/2009). Ainsi, l'aide à la restauration scolaire (ARS) participe à l'accessibilité des collégiens au service de demi-pension.

Afin d'ajuster les crédits aux réalisations antérieures et en fonction de la progression des effectifs de demi-pensionnaires, je vous propose d'inscrire 2 650 000 € au titre de l'année 2010.

✓ Opération "**aides à la scolarité**" : 1 450 000 €

17 704 dossiers ont été déposés pour l'année scolaire 2008/2009 au titre de l'aide à la scolarité pour 14 922 bénéficiaires contre 14 851 bénéficiaires pour l'année précédente.

A ce jour, environ 17 000 demandes d'aide à la scolarité sont en cours d'instruction. Je vous propose d'inscrire un crédit de 1 450 000 € pour cette opération, à l'identique de la somme inscrite en 2009.

✓ Opération "**bourses au mérite**" : 260 000 €

En 2006, la suppression de la prise en compte systématique du mérite scolaire pour l'attribution des aides à la scolarité a été remplacée par une bourse au mérite distincte des aides à la scolarité et reconnue comme telle, sous conditions de ressources parentales inférieures à un quotient familial de 6 250 €. Elle est attribuée sur proposition de l'équipe éducative au regard de la qualité des résultats scolaires, du comportement et de la motivation. Cette aide départementale est plafonnée à une bourse par division pour chaque établissement.

Lors de l'année scolaire 2008/2009, 2 605 collégiens ont reçu une récompense au mérite pour les collégiens boursiers.

Pour cette opération, je vous propose d'inscrire un montant de 260 000 €

**Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 4 360 000 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2010.**

**II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT****OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en €</b>
Participation des familles	3 500 000
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>3 500 000</b>

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, la gestion du Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat a été transférée du Ministère de l'Education Nationale aux collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Notre Assemblée a adopté, lors de sa séance du 16 décembre 2005, des critères et des modalités de versement de cette recette qui est le produit des participations des familles au titre des personnels de restauration.

Je vous propose d'inscrire sur l'opération « participation des familles » de l'exercice 2010, un crédit de 3 500 000 € pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires et du pourcentage maximal d'augmentation des tarifs des repas servis aux collégiens autorisé par la délibération de notre assemblée en date du 26 juin 2009 fixé à 2,5%.

**En conclusion, je vous propose de délibérer sur le projet ci-joint relatif aux créations d'opérations en investissement, et sur l'enveloppe de subventions proposée à l'étape budgétaire.**

**Les propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».**

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 5/01 des rapports soumis à la commission  
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : MME DELESSARD  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 1er Février 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Collèges publics et privés.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver la création sur les autorisations de programme 2010 des opérations suivantes :

- sur le programme "collèges publics"

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Subvention pour l'équipement des collèges	360 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>360 000</b>

- sur le programme "équipement des collèges publics"

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Premier équipement des collèges	310 000
Gros matériel de cuisine	1 000 000

Collège du 21ème siècle	100 000
Complément et renouvellement de l'équipement	714 000
Assurances pour les sinistres mobiliers des collèges	25 500
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>2 149 500</b>

- sur le programme "collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé"

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Subvention d'investissement aux collèges privés	200 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>200 000</b>

- sur le programme «aides à la pédagogie » :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Equipement C.D.D.P.	7 600
TICE Collège du 21ème siècle – Equipement nouvelles technologies éducatives	3 200 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>3 207 600</b>

Article 2 : De créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppe de subvention	CP/AD*	BP 2010
Aides à la réussite scolaire	Assemblée départementale	35 000

- *à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée Départementale*

Article 3 : De supprimer le dispositif relatif à l'attribution des prix aux lauréats du concours général des lycées et de rapporter les délibérations de la séance du 28/01/2002 relative aux conditions de leur attribution.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

